DÉPARTEMENT

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	10
• présents	6
• votants	7
• absents	4
• exclus	

De la commune de DROISY

Séance du 12 septembre 2022 à 20 heures 30

Date de convocation : 06 septembre 2022

Date d'affichage : 06 juillet 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet 26/2022

Décision modificative n°3

budget primitif 2022

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

FORESTIER Jean-Paul, RACINEUX Régis, CHATANAY Cyril, REY Pierre-Alain, VICTOR Thibault, FORESTIER Nicolas,

Excusé(e)(s) : VICTOR Émilie, BERNARDI Jérémy, LAFFIN Carole, BALDI Olivier.

Pouvoir(s) donné(s) : LAFFIN Carole à REY Pierre-Alain

Secrétaire de séance :

M. FORESTIER Nicolas

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

décide, à l' unanimité, d'apporter les modifications au budget primitif 2022 comme suit:

Section Investissement-Dépenses

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

article 212: Agencements et aménagements de terrains - 156.49 euros

Section Investissement-Dépenses

Chapitre 23 Immobilisations en cours

article 231: Immobilisations corporelles en cours + 156.49 euros

AINSI FAIT ET DELIBERE à l'unanimité, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance:

les toes

Fait à DROISY, le 13 septembre 2022.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 16/09/22Et de sa publication le : 19/09/22.

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le : 13/03/2022

Le maire,

Jean-Paul FORESTIER